Communiqué de presse du 21 avril 2021

Eolien en mer des Plages du Débarquement : dépôt d'un référé en suspension contre les travaux commencés à terre, recours au Conseil d'Etat

LIBRE HORIZON a déposé une requête en référé au Conseil d'Etat le 14 avril 2021, visant à la suspension des travaux à terre engagés par l'Etat en mars 2021 relatifs au projet éolien en mer des Plages du Débarquement.

En effet, RTE (Réseau de transport d'électricité) a engagé en mars 2021 des travaux à Bernières-sur-Mer (14) pour la construction d'une liaison électrique souterraine devant finaliser la jonction du parc en mer - situé à 10 km seulement des côtes - au poste électrique de Ranville.

"Nous contestons toujours l'emplacement de ce projet éolien en mer, très visible des plages du Débarquement et du port artificiel d'Arromanches, alors que les projets en cours de construction en Europe se font désormais majoritairement à plus de 40 km au large, sans aucune nuisance visuelle" indique Elsa JOLY, la présidente de Libre Horizon.

Deux recours au Conseil d'Etat sont d'ailleurs en cours d'instruction, dans l'objectif de provoquer la remise à plat complète du projet.

"Nous comprenons parfaitement les enjeux écologiques et économiques, c'est pourquoi nous devons contribuer au développement de cette filière énergétique mais sur des bases saines, tant économiques, technologiques que géographiques" indique Amaury de LENCQUESAING, Vice-Président de l'association.

En 10 ans en effet, l'industrie éolienne en mer est devenue mature et compétitive, avec en outre un saut technologique majeur ces dernières années. Les projets se font désormais en grande profondeur, avec des éoliennes deux fois plus puissantes qu'il y a 10 ans, permettant de réduire drastiquement les zones d'implantation en mer et donc la gêne pour les pêcheurs, le fret maritime et les plaisanciers.

"Pourquoi conserver les choix et les prix de 2012 alors que tout a changé depuis?

C'est un peu comme si on se saignait aux quatre veines pour s'offrir une voiture flambant neuve et qu'on nous livrait finalement une vieille 4L, tout cela en enrichissant au passage les investisseurs et fonds de pension canadiens" critique Elsa JOLY, en pointant du doigt le retrait de l'énergéticien danois, partenaire historique d'EDF sur ce projet, fondement des recours au Conseil d'Etat.

La France avait en effet choisi en 2012 le leader mondial de l'éolien en mer (*Orsted*) pour accompagner au mieux EDF sur ce projet, mais celui-ci a fait faux bond depuis et renoncé au projet. Libre Horizon conteste le remplacement d'un

intervenant majeur par des novices, sans pour autant se mettre à niveau sur les autres aspects :

- L'implantation à 10 km des côtes n'est plus nécessaire aujourd'hui, et différentes zones à 40 ou 50 km au large des côtes normandes sont d'ailleurs identifiées pour de futurs projets. Un tel déplacement rendrait les Plages du Débarquement à nouveau éligibles au classement Unesco, facteur de redynamisation du tourisme en Normandie
- La subvention massive de 3 milliards d'Euros accordée en 2012 n'a plus lieu d'être, du fait de la chute drastique des prix depuis 10 ans. Les nouveaux projets éoliens en mer attribués actuellement se font d'ailleurs sans subvention.
- Le choix de turbines de nouvelle génération (14MW) permettrait de n'utiliser que 32 éoliennes à Courseulles pour une même puissance installée, au lieu des 75 prévues initialement, réduisant de près de 60% l'emprise en mer.

Un éloignement du projet à 50 km des côtes apporterait une triple garantie : des créations d'emplois inchangées, un patrimoine visuel et historique protégé, une meilleure cohabitation avec les autres usagers de la mer. Le tout avec une économie de 3 milliards d'Euros. Qui peut être contre ?

A tous ceux qui nous disent que c'est trop tard, nous répondons : Regardez la mer ! La première fondation n'est pas posée, la première tonne de béton n'est pas coulée ! Réveillons-nous, c'est maintenant qu'il faut agir !

En ne faisant rien, dans 3 ans, nous aurons ceci...

Sources et références des éléments cités :

1) Le projet attribué en 2012 prévoyait 75 éoliennes de capacité unitaire de 6 MW (soit une puissance totale installée de 450 MW). Les industriels ont pourtant aujourd'hui des éoliennes plus puissantes pour des projets éoliens en mer beaucoup plus éloignés des côtes :

- GE Renewable Energy (ex Alstom) a lancé en 2018 le modèle Haliade X de 12 MW, qui va équiper le parc offshore de Dogger Bank, dit "le plus grand parc du monde", situé à 125 kilomètres au large de la côte est de Yorkshire, dans la mer du Nord.
- Siemens Gamesa a lancé début 2020 son modèle SG 14-222 DD de 14 MW, qui va équiper le parc offshore Hai Long 2 à Taiwan, à 50 km des côtes.
- Enfin, en février 2020, le NREL (National Renewable Energy Laboratory) a publié la turbine de référence de 15 MW de l'Agence internationale de l'énergie (IEA 15 MW).

Avec des éoliennes de 14MW, seules 32 éoliennes seraient requises à Courseulles pour une même puissance installée, au lieu des 75 prévues initialement.

2) WindEurope publie régulièrement sur son site Internet les prix des contrats industriels de l'éolien en mer en Europe, les distances aux côtes, les profondeurs, etc. On y apprend que :

- Les coûts des projets éoliens en mer ont chuté de 60% entre 2016 et 2019
- Il y a eu 9 nouveaux parcs en mer attribués en 2019 et 2020, systématiquement à un prix garanti inférieur à 50 EUR / MWh (dont celui de Dunkerque, à 44 EUR / MWh), alors que celui de Courseulles est figé à un prix garanti de 138 EUR / MWh.
- Les implantations se situent à une distance moyenne des côtes de 59 km, avec une profondeur moyenne de 33 m, en augmentation continue (Les parcs Hornsea One en Angleterre et EnBW Hohe See en Allemagne sont notamment à 100 km au large)
- Plus de détail et accès aux documents sur http://www.libre-horizon.com/article427

3) Photomontages officiels du projet : http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/le-parc-eolien-en-mer/photomontages/ http://www.libre-horizon.com/article427

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Merci de votre soutien à Libre-Horizon pour financer nos actions et nos recours en justice !

Toute aide, même minime est utile, **dès 5 EUR !** Tous les formats sont acceptés, par chèque ou en ligne, comme indiqué à l'adresse http://www.libre-horizon.com/spip.php?rubrique3

Pour un don défiscalisé, c'est ici !

Nous faisons nos recours avec la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF - Sites & Monuments), permettant à nos donateurs

de bénéficier d'une **réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%** du don versé.

Si vous faites un don de 60 EUR, il vous en coûtera réellement 20.

Si vous faites un don de 150 EUR, il vous en coûtera réellement 50.

Pour un don en ligne sur le site de la SPPEF (Sites & Monuments), cliquez ici et choisissez la rubrique "Courseulles-sur-mer Libre Horizon (14)"

Courseulles-sur-mer Libre Horizon (14)

Nous vous remercions énormément de votre soutien !

Toute l'équipe de Libre-Horizon

http://www.libre-horizon.com

mailerlite